



Révocation mandat de vente simple

Par **claustrés thierry**, le **09/05/2018** à **11:27**

Bonjour,

Propriétaire d'un local commercial , j'ai mis celui ci en vente fin mars 2018 dans une agence , avec un mandat simple.

Hier , 8 mai , l 'agence m 'a contacté pour me dire qu 'un éventuel acheteur allait me faire une proposition....

Je n'ai pas signé de bon de visite et je n'ai aucune information concernant cet acheteur potentiel.

Ma question est de savoir si je peux révoquer ce mandat sans tenir compte des trois mois car je ne souhaite plus vendre .

Merci pour vos réponses.